



PLU

Plan Local d'Urbanisme Modification n°6

COMMUNE DE CANOHES



REGLEMENT ECRIT - ANNEXE / Modification n°6

*PLU approuvé le 14/06/2010
Modification simplifiée n°1 approuvée le 07/06/2011
Modification simplifiée n°2 approuvée le 30/11/2012
Modification simplifiée n°3 approuvée le 11/07/2013
Révision « allégée » n°1 approuvée le 07/11/2013
Révision « allégée » n°2 approuvée le 26/06/2017
Modification n°5 prescrite – En cours*

Modification n°6 approuvée par DCC le 27/06/2022

Identification des éléments du patrimoine ou du paysage
Au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme





Article L151-19 du code de l'urbanisme

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. »

De plus, l'article R. 421-23, alinéa h, du code de l'urbanisme précise que « les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le plan local d'urbanisme en tenant lieu, a identifié, en application de l'article L151-19 ou L151-23, comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, doivent être précédés d'une déclaration préalable ».

Les éléments protégés au titre du L151-19 sont classés en 2 catégories :

1. Éléments de patrimoine bâti remarquables qui sont soumis aux règles suivantes :

- Tous les travaux effectués sur un bâtiment ou un ensemble de bâtiments repérés doivent être conçus en évitant toute dénaturation des caractéristiques conférant leur intérêt ;
- En application de l'article R 421-28 du Code de l'Urbanisme la démolition totale ou partielle d'un bâtiment ou un ensemble de bâtiments repérés doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

2. Éléments paysagers et végétaux remarquables

Pour tous les éléments protégés, toute destruction, même partielle, ou dégradation est interdite.

Des descriptions et préconisations particulières portant sur certains éléments sont ajoutés après le tableau suivant.



LISTE DES ELEMENTS PROTEGES AU TITRE DU L151-19

Éléments de patrimoine bâti remarquables

N° du groupe	Groupe d'éléments identifiés
1	Porche en cayrou
2	Pompe à bras située au niveau du vieux village
3	Lavoir du village
4	Lavoir du Moulin de Sainte-Lucie
5	Le Mas de Sainte-Lucie et ses dépendances

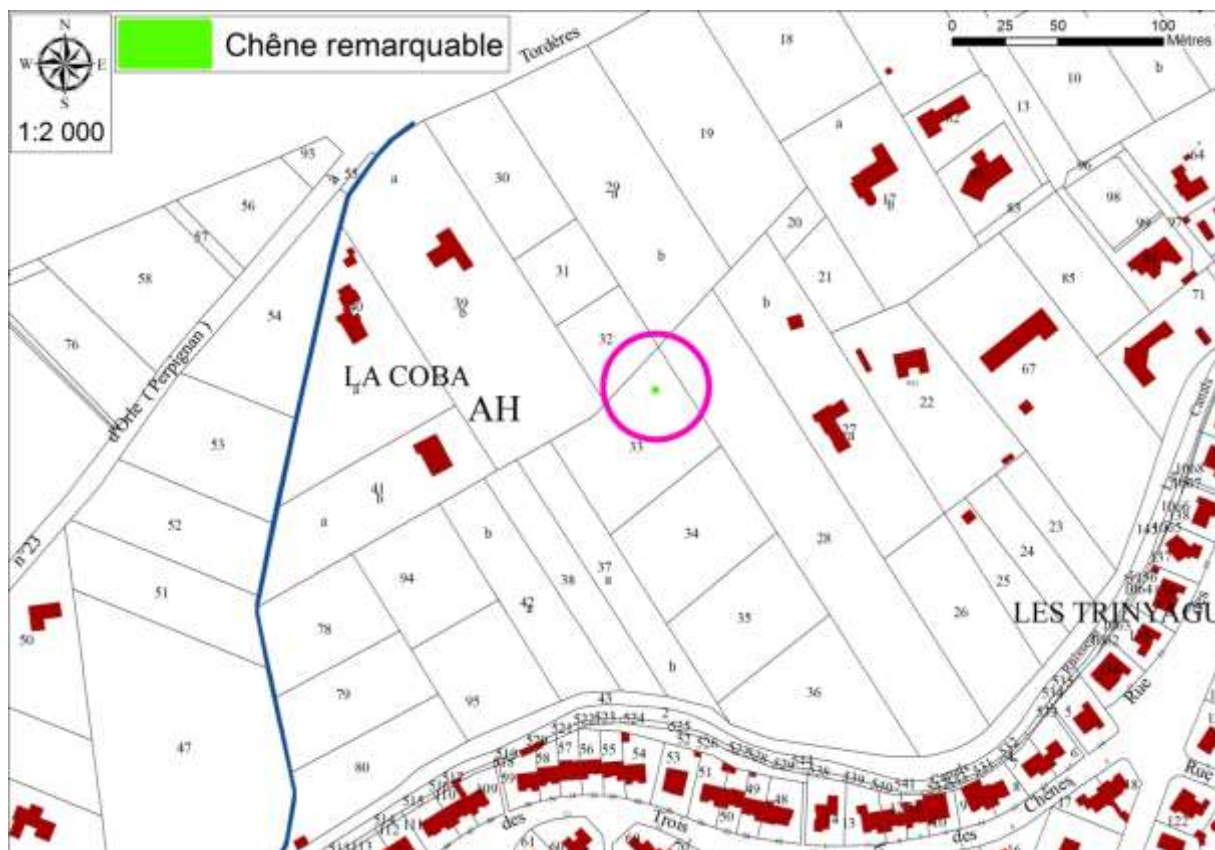
Éléments paysagers et végétaux remarquables

N° du groupe	Groupe d'éléments identifiés
6	Ripisylves Las Canals (et haies adjacentes à l'Ouest du territoire)
7	Ripisylves agouille Capdal de l'Achau
8	Ripisylves ruisseau du Correch
9	Ripisylves Agouille de Mailloles
10	Ripisylves ruisseau des Romanis
11	Ripisylves ruisseau d'en Galli
12	Haies bocagères dans le Prade
13	Bosquet situé à l'Est de la Prade
14	Boisement lieu-dit « Caraig »
15	Bois lieu-dit « Foun del Bosc »
16	Secteur de la Coba *
17	Plantation de chênes liège aux abords de Las Canals
18	Bosquet situé à l'Est de la Prade (Lieu-dit « La Llapiniera »)

* Détail des éléments constitutifs du secteur page suivante /



Dénomination	Parcelles et localisation
Chêne remarquable	Cet élément est localisé sur la parcelle n°33 de la section AH dans le secteur de « La Coba »
Descriptif	
<p>En limite du boisement mixte de chênes et de robiniers et de l'axe de circulation central, ce chêne vert est remarquable par sa taille.</p> <p>Le chêne vert est un arbre typique des milieux méditerranéens. Il est donc intéressant du point de vue paysager, mais aussi pour la biodiversité. Ces arbres abritent un grand nombre d'insectes ainsi que leurs prédateurs.</p>	
Objectifs	
<ol style="list-style-type: none">1) Préserver le patrimoine naturel2) Renforcer la trame verte et bleue3) Maintenir un volet paysager méditerranéen4) Garantir le maintien de l'arbre malgré sa proximité avec les futures voies de circulation	



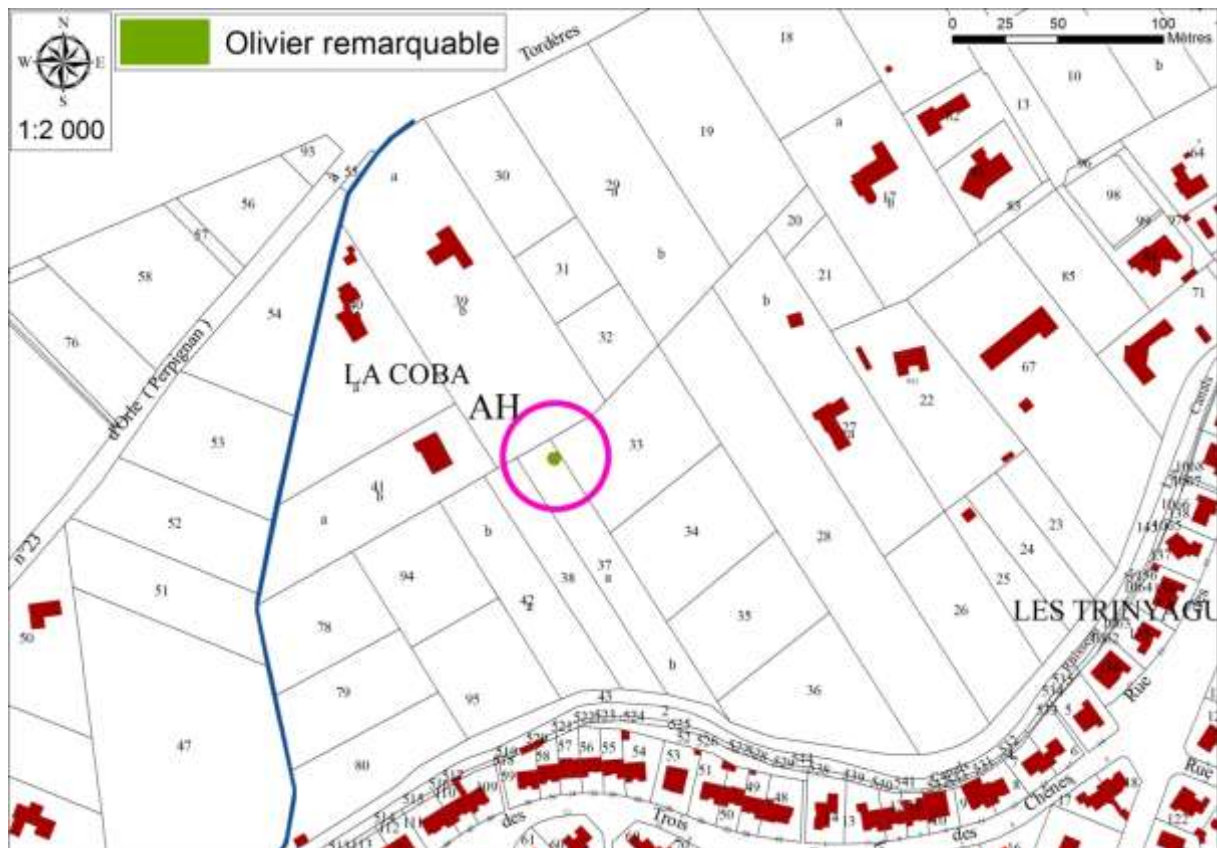


Chêne remarquable





Dénomination	Parcelles et localisation
Olivier remarquable	Cet élément est localisé sur la parcelle n°37 de la section AH dans le secteur de « La Coba »
Descriptif	
<p>Les oliviers sont des arbres importants dans l'écosystème méditerranéen. Ils permettent de nourrir tant les hommes que les animaux, et sont très prisés pour leur esthétique.</p> <p>L'olivier qui doit être ici préservé est le seul présent sur la zone, et est vieux de plusieurs décennies. C'est un arbre à croissance lente qui mérite d'être préservé, car on le retrouve autant en milieu périurbain qu'urbain, et l'évolution de la zone vers de l'habitat ne doit pas en compromettre la préservation. Il gardera ainsi son côté identitaire à la zone de la Coba.</p>	
Objectifs	
<ol style="list-style-type: none">1) Préserver le patrimoine naturel2) Renforcer la trame verte et bleue3) Maintenir un volet paysager méditerranéen	

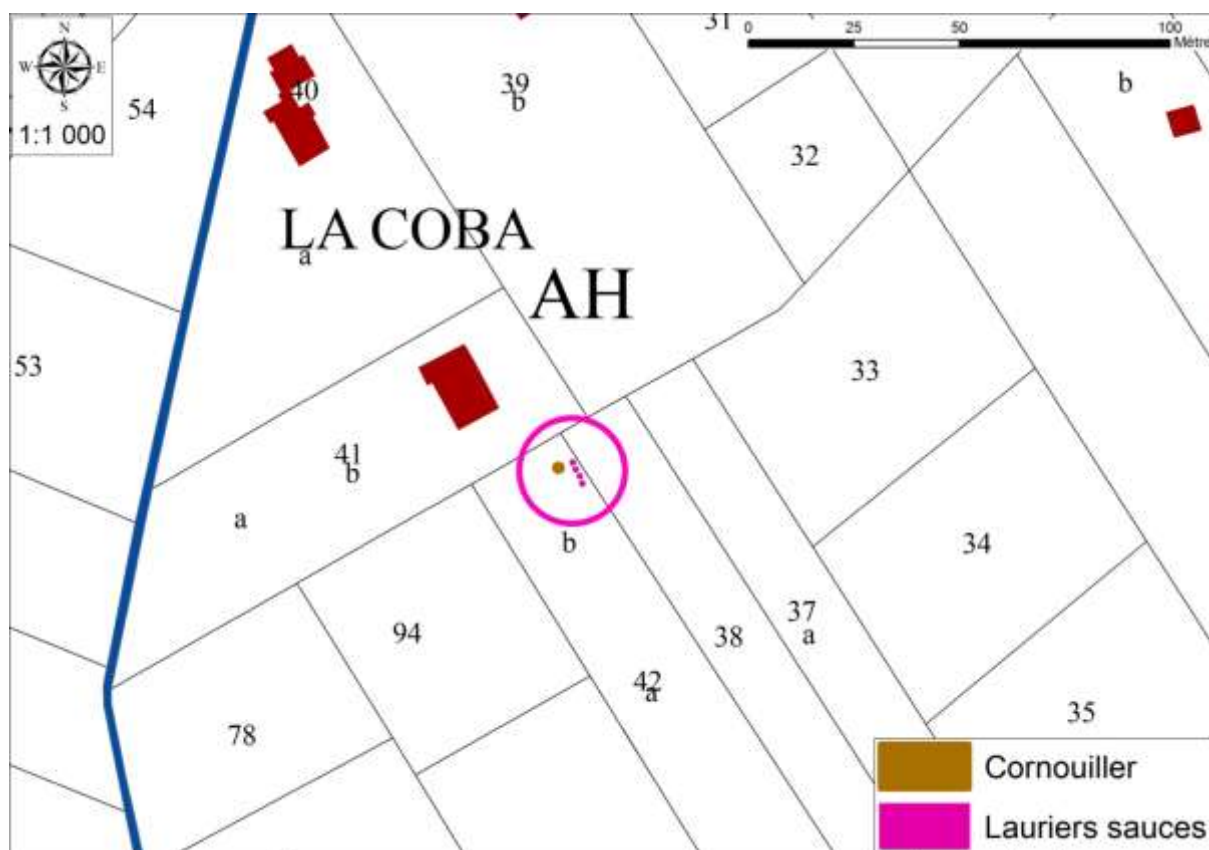


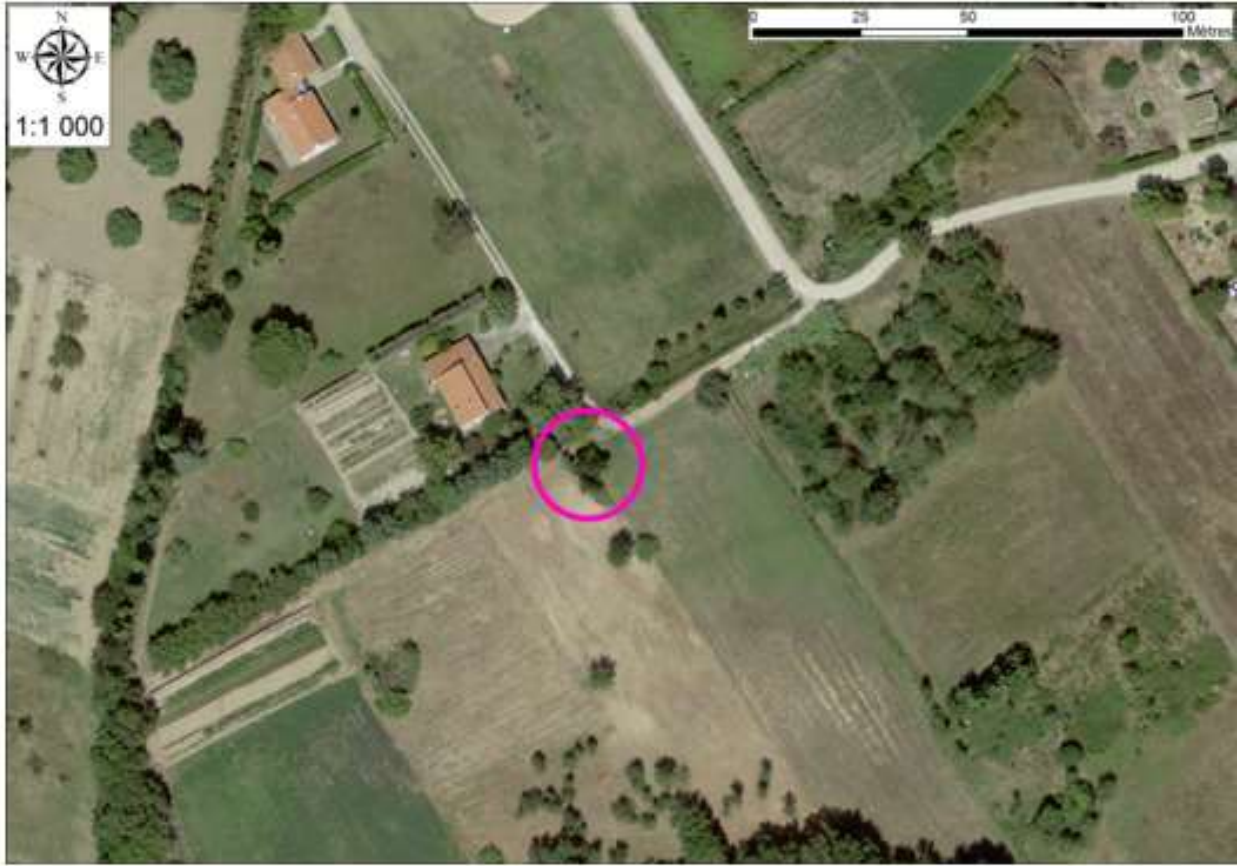


Olivier remarquable



Dénomination	Parcelles et localisation
Groupe d'arbres remarquables : ✓ Lauriers sauces ✓ Cornouiller	Ces éléments sont localisés sur la parcelle n°42 de la section AH dans le secteur de « La Coba »
Descriptif	
Ayant poussé de concert, ces deux essences représentent un agglomérat rare. C'est le regroupement de ces deux espèces qui implique leur protection. De plus les cornouillers sont de taille remarquable pour l'espèce. Cette particularité permet de disposer d'un élément marquant de la zone qui servira de plus de refuge et de garde-manger en hiver à la biodiversité animale.	
Objectifs	
1) Préserver le patrimoine naturel 2) Renforcer la trame verte et bleue 3) Maintenir un volet paysager méditerranéen	





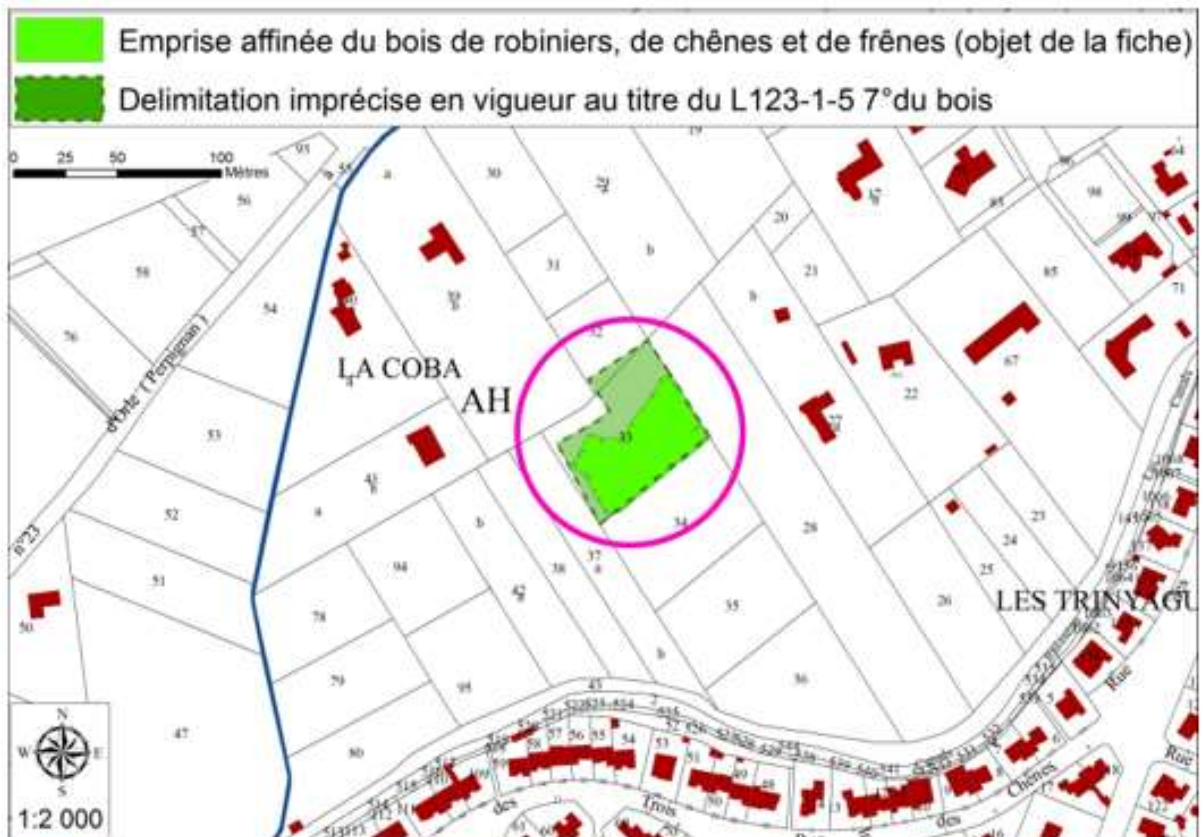
Cornouiller & Lauriers sauces



Dénomination	Parcelles et localisation
Boisement de plusieurs espèces : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Robiniers ✓ Chênes (verts et pubescents) ✓ Frênes 	Ces éléments sont localisés sur les parcelles n°28, 33 et 34 de la section AH dans le secteur de « La Coba »
Descriptif	
<p>Au centre de la zone de la Coba on trouve un boisement regroupant plusieurs essences végétales. Il y a une dominante de robiniers, mais on y trouve également des chênes et des frênes.</p> <p>Ce boisement est important car c'est l'un des seuls de la zone et il représente une variation dans l'écosystème de prairies voisines. Il sert de refuge à une faune variée, et ses sols à l'abri de l'ensoleillement direct permettent à une biodiversité de milieux humides de vivre (champignons, insectes...).</p> <p>NB : La protection en vigueur au titre du L151-19 est plus importante en superficie que celle sur laquelle porte cette fiche (elle date du PLU approuvé et n'a pas pu être réduite dans le cadre de la modification « simplifiée » n°3). Elle ne correspond pas à la réalité. Elle intègre notamment des chemins existants qui seront aménagés dans le cadre de la « requalification » du secteur de la Coba pour sa desserte.</p> <p>La délimitation sur laquelle porte la fiche est plus précise. C'est sur son périmètre que toute destruction, même partielle, ou dégradation est interdite, seuls d'éventuels aménagements « légers » pourront être tolérés (chemin(s) piéton(s) et plus généralement pour la circulation dite « douce ») à condition qu'il ne porte pas atteinte au milieu.</p>	
Objectifs	
<ol style="list-style-type: none"> 1) Préserver le patrimoine naturel 2) Renforcer la trame verte et bleue 3) Maintenir un volet paysager arboré 4) Garantir le maintien des sols malgré sa proximité avec les futures voies de circulation. 	



Boisement de robiniers, chênes (verts et pubescent) et frênes





Boisement de robiniers, chênes (verts et pubescent) et frênes



Boisement de robiniers, chênes (verts et pubescent) et frênes



1) Porche en cayrou

Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AO	

2) Pompe à bras située au niveau du vieux village

Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AO	Sur le domaine public entre les parcelles 355 et 356

3) Lavoir du village

Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AP	232

4) Lavoir du moulin de Sainte-Lucie

Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AY	17

5) Le Mas Sainte-Lucie et ses dépendances

Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AY	9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17

6) Ripisylves Las Canals (et haies adjacentes à l'Ouest du territoire)

Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AC	74
Section AD	5, 6, 12, 13, 145
Section AE	23, 25, 42, 43, 44, 45, 46, 149
Section AI	2, 453, 455, 458
Section AK	9
Section AH	23, 24, 25, 26, 36, 37, 38, 42, 43, 47, 61, 67, 69, 71, 72, 80, 95, 1071
Section AY	1, 12, 13, 23, 24, 29, 36, 38, 39, 40, 42, 43
Section AZ	2, 4, 5, 6, 89, 90, 110, 111, 116, 117, 121, 129, 130, 135, 136, 139, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 152

7) Ripisylves de l'agouille Capdal de l'Achau

Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AY	17, 18



8) Ripisylves du ruisseau du Correch	
Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AI	248, 358, 359, 360
Section AN	125, 126, 127, 128, 129, 412, 423

9) Ripisylves de l'agouille de Mailloles	
Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AD	13, 15, 16
Section AE	9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 24, 25

10) Ripisylves du ruisseau des Romanis	
Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AP	149, 151, 262, 292, 329, 330
Section AV	54, 55, 56, 57, 58
Section AW	2, 14, 15, 23, 24, 25, 27

11) Ripisylves du ruisseau d'en Galli	
Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AR	34, 38
Section AS	33, 34, 50, 51, 52, 53
Section AT	14, 17, 18, 19, 103, 104, 118

12) Haies bocagères dans la Prade	
Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AB	1, 2, 3, 4, 6, 7, 37, 38, 39, 40, 51, 54, 65, 66, 67, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 85, 86, 92, 93, 98, 107, 108, 111, 113, 114, 128
Section AP	414, 415

13) Bosquet situé à l'Est de la Prade	
Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AA	185, 186, 187, 188, 189, 190, 197, 198, 204

14) Boisement au lieu-dit « Caraig »	
Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AT	19



15) Bois lieu-dit « Fount del Bosc »	
Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AX	22

16) Secteur de la Coba	
Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AH	31, 32, 33, 37, 38, 41, 42, 78, 94

17) Plantation de chênes liège aux abords de Las Canals	
Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AC	2, 3, 5, 6

18) Bosquet situé à l'Est de la Prade (lieu-dit « La Llapiniera »)	
Section cadastrale	Numéro de parcelle
Section AA	3